



Dakar, le 17 janvier 2024

Dossier suivi par : Proviseur
Service secrétariat général
secretariatgeneral@lyceemermozdakar.org
Tél : +221 33 869 82 01

Procès-Verbal du Conseil du second degré

Lundi 15 janvier à 18h00

Listes des membres présents :

D. Djimadoum / Proviseur – A. Achiq / Prov. Adjoint – C. Appriou / Provisure adjointe – M. Paracuellos – B. Bernier-Barbe – C. Barbe / Représentants des Personnels – M. Niang – J. Le Texcier / Représentants des Parents d'élèves – F. Fellah / Représentants des élèves

Le quorum étant atteint (9 membres présents), la séance est ouverte à 18h05.

Le Proviseur rappelle l'ordre du jour centré sur le calendrier scolaire 2024-2025 et les ajustements à prévoir sur l'année 2023-2024.

CALENDRIER 2024-2025

Concernant le calendrier scolaire 2024-2025, le Proviseur rappelle que contrairement au territoire national français où les calendriers scolaires sont arrêtés par le Ministère de l'Éducation Nationale, la situation des établissements français à l'étranger doit faire l'objet d'une consultation des représentants de la communauté scolaire avant adoption d'un calendrier.

Les différentes instances sont donc consultées pour nourrir l'avis que formulera le conseil d'établissement.

Toutefois, la latitude pour construire ces calendriers est limitée par un certain nombre de principes :

- 36 semaines de 24 heures en primaire, soit 180 jours (36x5j) ou 864 heures (36 x 24h)
- Une harmonisation souhaitée des calendriers sur la Zone Afrique Occidentale
- Des examens en juin au secondaire
- Les jours fériés du pays d'accueil comptent comme du temps scolaire
- Une validation par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et le poste diplomatique ultérieure
- Une piste de réflexion avec le calendrier en France qui est projeté



Le Proviseur attire l'attention des membres sur le fait que la dernière zone termine ses vacances de printemps le dimanche 4 mai en France.

Le projet de calendrier, précédemment communiqué avec la convocation, est ensuite projeté.

Le Proviseur le présente en mettant en avant :

- Régularité de 7 semaines entre chaque période de petites vacances jusqu'à celles d'hiver.
- Période plus courte entre celles d'hiver et celles de printemps pour tenir compte des examens tout début juin
- Un jour férié a été oublié – Tabaski prévu sans doute le vendredi 6 juin 2025
- La question du maintien du lundi 7 juillet travaillé sera probablement soulevée par le 1^{er} degré. Pour le supprimer, il faudra le compenser par un autre jour théoriquement vaqué.

Des échanges naissent sur ce dernier point :

Le Proviseur indique qu'il croit savoir que le 1^{er} degré proposerait de rattraper le lundi 7 juillet le samedi 31 mai qui correspond à une semaine intégrant un jour férié donc ne surchargeant pas celle-ci pour les élèves.

Proposition est faite par un représentant du personnel de choisir plutôt le samedi 21/09 et d'y positionner les cours d'un lundi car deux lundis ne seront pas travaillés sur le calendrier présenté. Cela déséquilibre certains enseignements.

Question est posée du volume rattrapé. Le primaire ne rattrape que sur une matinée. Est-ce la même chose pour le secondaire ?

Nous devons des heures aux élèves donc la logique est de rattraper la totalité d'un lundi si c'est le choix retenu.

Un parent d'élève demande précision sur la date du 16/09. A quelle fête cela correspond-il ?

Il s'agit de Maouloud, fête religieuse dont nous ne pouvons avec certitude connaître la date. Ce peut tout autant être le dimanche ou le mardi. Il semble cependant que lorsque la fête tombe le dimanche, le lundi devient férié. Néanmoins, dans le doute, il vaut peut-être mieux éviter de surcharger cette semaine.

Question est posée de la possibilité de substituer une prise en charge des élèves à une journée de travail pédagogique entre enseignants pour cette journée de rattrapage.

Le Proviseur répond que ce sont plutôt des heures dues aux élèves.

Question est posée de limiter le rattrapage à une demi-journée pour se calquer sur l'horaire du primaire.

Le Proviseur répond que ce devrait être une journée complète puisqu'il s'agit d'un report d'emploi du temps, défini initialement sur 36 semaines.

La représentante des élèves met en avant que venir le samedi est fatigant. Il y a déjà beaucoup de samedis de devoirs communs, ce serait encore un de plus.

Le Proviseur répond que ces samedis de devoirs communs concernent surtout les classes de terminale. Le 31 mai, les terminales seront à la veille de leurs épreuves écrites de baccalauréat donc seront dispensés de ce rattrapage.

Un représentant des personnels indique que si on choisit la date du 31 mai pour reporter le lundi 7 juillet, il serait opportun de choisir d'assurer les cours d'un jeudi (jour férié dans cette semaine) pour ne pas générer la répétition de 2 lundis dans la semaine.

Le Proviseur sollicite par un vote l'avis du conseil du second degré sur la proposition suivante :

- Calendrier des vacances comme présenté dans le document adressé en amont
- Report de la journée du 7 juillet au samedi 31 mai de 7h45 à 12h20 sur la base de l'emploi du temps d'un jeudi.

Abstention 1

Pour 8

AJUSTEMENTS CALENDRIER 2023-2024

Les deux périodes de suspension des cours nécessaires compte tenu de l'accueil des épreuves écrites du baccalauréat sont ensuite présentées :

- Du lundi 3 au jeudi 6 juin pour les épreuves du baccalauréat
- Du lundi 10 au mardi 11 juin pour les épreuves du DNB
- Les cours du vendredi 7 juin sont maintenus pour les 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}

Les élèves de 3^{ème} bénéficieront d'une organisation particulière les après-midis des 3, 4 et 6 juin pour finir la préparation du DNB autour des enseignements évalués à l'écrit (français, histoire-géographie, mathématiques, sciences)

Question est posée de la pertinence de faire revenir les élèves pour une journée le 7 juin.

Nous devons ces heures aux élèves, et ce sera l'occasion pour les enseignants de faire le point sur le travail qui aura été donné pour les jours de suspension liés aux examens.

la séance est close à 19h00

Le Proviseur



D. DJIMADOUM

